

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE D'AMNEVILLE

AVIS AU PUBLIC

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville d'Amnéville a été approuvé le 9 mars 2017, modifié le 4 avril 2019 et le 17 décembre 2020.

Par arrêté n° 157.2021 du 12 juillet 2021, le Maire d'Amnéville a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme. La modification porte sur le point suivant :

- Modification des dispositions relatives aux accès ainsi qu'aux occupations et utilisations du sol interdites en zone 1AUZ afin de permettre la création de nouveaux accès sur la route départementale 8 (RD 8) en agglomération, actuellement interdite dans le document en vigueur.

Le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU et l'exposé des motifs, ainsi que, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées consultées, seront mis à la disposition du public en mairie d'Amnéville et de Malancourt-la-Montagne, pour une durée de 31 jours consécutifs,

du 23 août 2021 au 23 septembre 2021 inclus,

aux jours et heures habituels d'ouverture.

Amnéville, le 26 juillet 2021

Le Maire,
Eric MUNIER